



Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

2112 - Promotion de la coopération européenne

Répartition de subventions au titre de la coopération européenne

Rapport n° CP/2013/135

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente l'attribution de deux subventions au titre de la coopération européenne.

I. Cotisation à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) joue un rôle important d'assistance et de conseil des collectivités territoriales dans leurs activités européennes. Elle est un lobby reconnu au sein des institutions européennes.

Le Conseil Général du Bas-Rhin en est membre depuis 1982. Il est sollicité pour le paiement de la cotisation 2013 qui s'élève à 7 370 €.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée réunie le 24 janvier 2013.

II. Participation de 80 jeunes bas-rhinois aux sélections de « l'Eurojam 2014 », du 25 au 28 avril 2013, près d'Ulm en Allemagne

Tous les dix ans, l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe (UIGSE) organise un grand rassemblement européen afin de favoriser les contacts entre les membres européens du scoutisme. C'est ainsi que du 1er au 11 août 2014, plus de 10 000 scouts et guides, venant de 18 pays européens, se retrouveront pour un camp commun en Lorraine : l'Eurojam.

Une sélection des scouts pour les Provinces Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne est organisée, du 25 au 28 avril 2013, à Geislingen-an-der-Steige, près d'Ulm, dans le Baden-Württemberg. Ce camp scout sera franco-allemand et réunira quelque 250 jeunes. Au total, avec leurs responsables, 80 jeunes du Bas-Rhin vont participer à ces sélections.

Le Conseil Général est sollicité au titre de cette participation des jeunes bas-rhinois, afin de permettre la réalisation de ce projet en contribuant à l'investissement logistique et matériel et aux frais de transports.

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 6.000 €.

L'association a sollicité une aide financière du Département à hauteur de 2.000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 24 janvier 2013, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 2.000 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	32 256,00 €	32 256,00 €	9 370,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

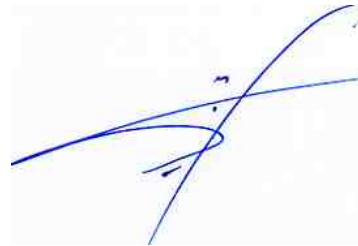
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, de verser à l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE) un montant de 7 370 € correspondant à la cotisation 2013 due au titre de l'adhésion du Département à cet organisme, et d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association des Scouts d'Europe pour un camp franco-allemand.

Par dérogation au règlement financier départemental, la subvention à l'association des Scouts d'Europe sera versée en deux fois :

- 1 000 € seront versés dès l'attribution de la subvention,
- le solde sera versé sur présentation du budget final détaillé du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL